



Conduite en etat ivresse manifeste.récidive

Par **sonia**, le **01/12/2010** à **18:50**

Bonjour,
mon ami a été contrôlé pour la deuxième fois en conduite en état ivresse manifeste, IL a refusé de se soumettre au test. IL A 2 mois de sursis pour la première condamnation. IL Réside 2 MOIS après en plus de ça il est routier donc que risque-t-il Pour ses permis ou le sursis. MERCI POUR VOS Réponses

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **18:54**

Il risque la révocation de son sursis + une nouvelle peine de prison ferme, l'annulation de son permis, l'interdiction de conduire tout véhicule (même ceux sans permis) pendant 5 ans, et autres joyeusetés du même genre.
Il doit d'urgence prendre un avocat.